L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 15 AOUT.

Vacances Parlementaires.

(Article extrait du *XIXe Siècle*, journal Thiériste.)

Avant la fin de la semaine, les députés auront regagné leurs provinces. Ils s'y reposeront trois grands mois. Remarquez pourtant que, lorsqu'ils sont pris de résolution de se prorroger jusqu'au 5 novembre, ce n'est pas seulement la fatigue et le juste désir de repos qu'ils font alléguées. Le rapporteur M. Paris invoque des considérations plus hautes; et la principale, c'est qu'il convient, en un moment si grave, quand approche le moment où seront débattues les lois constitutionnelles, c'est-à-dire nos propres destinées, il convient, disons-nous, que les mandataires se mêlent en relations plus intimes avec ceux qui les ont revêtus du mandat, qu'ils consultent leurs vœux et leurs désirs, et qu'ils reviennent imprégnés, en quelque sorte, de l'opinion du pays. C'est très-bien dit, ce sera surtout très-bien fait, si l'on ne peut imaginer rien de plus urgent ni de plus nécessaire. Mais un point nous tient empêché: comment nos députés vont-ils s'y prendre pour obtenir l'expression sincère de cette opinion, de ces vœux et de ces désirs? A ce juger par ce qui s'est vu jusqu'à présent, l'entreprise paraît difficile et les résultats en seront toujours contestés. Qu'un membre de la droite ou de la gauche, au mois de novembre prochain, monte à la tribune, et dise: "Voici ce que pensent mes électeurs," ou lui répliquera sans doute: "Où sont vos preuves?" Et naturellement les preuves manqueront, par la raison bien simple qu'il ne se sera fait rien de précis ni de réel. La politique ne se contente point de ces à-peu-près; et prétendre que les citoyens seront consultés parce que plusieurs auront entrevu leurs représentants pendant les vacances, ce n'est qu'une licence oratoire ou même poétique.

Je le voudrais bien, que nos députés s'instruisissent de nos désirs, nous disait hier un habitant de la province. Ni moi ni une amie ne serions en peine du langage qu'il conviendrait de leur tenir, car il y a maintenant un certain nombre d'idées simples sur lesquelles tout le monde se trouve d'accord chez nous en France. Nous leur dirions donc: Dès votre retour, Voilez vite les lois constitutionnelles que M. Thiers a préparées, car nous croyons qu'elles sont les plus sages que puissent maintenant supporter les Français. Ce savait, à nos yeux, le seul moyen raisonnable de sortir d'affaire, et vous les adopterez, votre rôle sera fini. Si vous le pouvez vous y résoudre, parce qu'il vous répugnerait trop d'organiser la République, il sera plus indispensable encore de diputant sans retard un pouvoir dont vous ne saurieez faire usage. Rester à Versailles indéfiniment, sans savoir, — chose inutile, chose dangereuse surtout: Vous vous disputez trop, cela nous inquiète, car il ne peut sortir rien de bon de tant de tumulte, et l'on se souvient, en lisant le *Journal officiel*, des héros d'Homère, qui terminaient toujours par des coups leurs chamailleries. S'accuser réciproquement de toutes les noirceurs imaginables, voilà qui n'est pas fait pour calmer les discussions, et les partis politiques, d'ailleurs, n'en trouvent-ils pas assez avancés? Je ne parle point de la France.

"Convoquez une autre Assemblée si vous ne pouvez conclure d'aucun plan de gouvernement; mais déclarez surtout que vos successeurs se réduiront expressément pour vider la question constitutionnelle ayant toute autre, et que, ce point réglé, ils se sépareront. Des Assemblées nommées sans mandat déterminé et sans durée fixe, nous en avons par-dessus les oreilles, et la grande faute que le gouvernement de la nécessité nationale a commise, c'a été justement de couvrir les électeurs à vous conférer un mandat qui n'a pré-adjutement ni définition ni limites, et qu'ils ne peuvent pas vous retirer, à conditions que le droit civil n'a jamais définies. Est-ce que l'article 1780 du Code ne dit pas qu'on ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée? et l'article 2004 ne déclare-t-il pas que toujours le mandat sera révocable par le mandant? Voilà les véritables règles, et vous feriez bien d'exiger qu'elles soient appliquées à ceux qui vous succéderont, puisque vous voyez l'embarras où l'oubli qu'on en a fait nous jette.

"Puis, dans les derniers jours que vous reviendrez passer à Versailles, cessez de parler de vos droits souverains en rois absolus ou en habitués de l'Olympe. Ne dites plus: "Nous sommes les maîtres, et il nous est loisible de tout faire." Ce serait d'un terrible exemple. Quel précédent, sans les prétentions politiques, quel précédent aurait déjà créé pour vos successeurs cette idée fatale de vous déclarer souverains par essence, comme il est dit dans un fameux rapport de feu M. Vitet! Souverains par essence! Ou irions-nous avec des théories pareilles? Et pour une mettre à votre point de vue, que diriez-vous si une Convention révolutionnaire et radicale prétendait se les appliquer un jour? Mauvais principe, principe d'avenglement et de déception, qui confond la force et le droit, et qui va bien près de substituer l'une à l'autre! Pen-ez à l'avenir, et considérez les périls où nous peut entraîner l'opinion fausse que plusieurs d'entre vous, sans doute innocemment, contribuent à accréditer.

"Voilà ce que je voudrais faire entendre à nos représentants, à nos élus, et j'y ajouterais d'autres réflexions encore. Presque tous mes concitoyens parlerainent de même. Puisqu'on assure que la majorité de l'Assemblée a formé le dessein de mettre à profit ce temps de vacances pour s'éclairer sur l'état de l'opinion, nous sommes prêts. Mais le moyen, s'il vous plaît, le moyen pratique de lui faire nettement connaître ce que nous pensons? Jusqu'à présent, quand nos députés disent: "Mettons-nous au rapport avec les électeurs," cela ne signifie point: "Allons écouter leurs doléances," mais bien plutôt: "Allons leur adresser quelques discours." J'ai même remarqué que les députés de la droite meublent autant et plus que les représentants républicains de ce que le comte Jaubert appelle les comices, ou entre à propos d'inaugurations de chemins et de bénédictions de cloches! Point de cérémonie, et surtout de cérémonie rurale, qui ne doive servir de prétexte à quelques harangues. L'un nous révélera les vertus de l'ordre moral; l'autre saura nous expliquer les différences subtiles qui distinguent le conservateur pouvoir du conservateur large: car on dit tantôt: largement et tantôt: résolument, comme vous savez.

"Tout cela doit constituer, sans doute, la vaste enquête dont nous ont promises et la commission, si je puis aimi m'exprimer, des mandants et des mandataires.—Oui, mais qui prendra la parole? Les mandataires seuls, et pas plus que nos fonctionnaires après eux. L'ordre des discours, en ces occasions, est réglé d'avance, et nous autres, pauvres mandants, nous serons réduits à applaudir où à nous taire. Si l'allocution de mon député ne me plaît point, je ne la pourrai pas plus interrompre ou répondre au prédicateur au milieu du prône. L'autre jour, au service d'Eu, je ne saisquel ami de M. Thiers a voulu risquer un petit toast qui ne figurait point sur le programme; le banquet a fini dans un tumulte épouvantable, et seu s'en est fallu qu'on n'arrêtât ce malheureux.

"Que faire cependant si, dans ces rencontres publiques, l'inopportun ne dépitait de lever la moindre controverse? Je sais bien qu'on nous répondra que nous pouvons user de conférences particulières.—Si M. A., ni M. B., ni les autres nouvelles que nous avons faite ne nous refroidissent au moment d'entrer sans doute! Mais que d'ardeurs, nous ne pouvons que de conversations cela suppose, pour que M. A., M. B., et leurs honorables collègues puissent être édifiés sur l'opinion de la majorité de leurs électeurs! Il faudrait stadir, pour arriver ainsi chez eux, un service analogue à celui de la poste, ou il nous est loisible de tout faire." Ce serait d'un terrible exemple. Quel précédent, sans les prétentions politiques, quel précédent aurait déjà créé pour vos successeurs cette idée fatale de vous déclarer souverains par essence, comme il est dit dans un fameux rapport de feu M. Vitet! Souverains par essence! Où irions-nous avec des théories pareilles? Et pour une mettre à votre point de vue, que diriez-vous si une Convention révolutionnaire et radicale prétendait se les appliquer un jour? Mauvais principe, principe d'aveuglement et de déception, qui confond la force et le droit, et qui va bien près de substituer l'une à l'autre! Pen-ez à l'avenir, et considérez les périls où nous peut entraîner l'opinion fausse que plusieurs d'entre vous, sans doute innocemment, contribuent à accréditer.

"Voilà ce que je voudrais faire entendre à nos représentants, à nos élus, et j'y ajouterais d'autres réflexions encore. Presque tous mes concitoyens parleraient de même. Puisqu'on assure que la majorité de l'Assemblée a formé le dessein de mettre à profit ce temps de vacances pour s'éclairer sur l'état de l'opinion, nous sommes prêts. Mais le moyen, s'il vous plaît, le moyen pratique de lui faire nettement connaître ce que nous pensons? Jusqu'à présent, quand nos députés disent: "Mettons-nous au rapport avec les électeurs," cela ne signifie point: "Allons écouter leurs doléances," mais bien plutôt: "Allons leur adresser quelques discours." J'ai même remarqué que les députés de la droite meublent autant et plus que les représentants républicains de ce que le comte Jaubert appelle les comices, ou entre à propos d'inaugurations de chemins et de bénédictions de cloches! Point de cérémonie, et surtout de cérémonie rurale, qui ne doive servir de prétexte à quelques harangues. L'un nous révélera les vertus de l'ordre moral; l'autre saura nous expliquer les différences subtiles qui distinguent le conservateur pouvoir du conservateur large: car on dit tantôt: largement et tantôt: résolument, comme vous savez.

"Tout ceci doit constituer, sans doute, la vaste enquête dont nous ont promises et la commission, si je puis ains